

## ➤ LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

### Comprendre le fonctionnement de la langue

#### Didactique interlangue

## Comparons les langues

Le *Programme de l'enseignement de complément de langues et cultures de l'Antiquité* précise les compétences attendues en fin de cycle. Parmi celles-ci, on trouve la compétence « Savoir mobiliser des compétences d'intercompréhension des langues » déclinée ainsi :

- circuler entre les textes : passer d'un texte en langue latine ou grecque à un texte traduit, passer d'un texte traduit à un texte en langue latine ou grecque ;
- circuler entre les systèmes de langue : établir des correspondances entre le système linguistique français et les systèmes des langues anciennes. À partir de celles-ci, ménager des ouvertures vers les systèmes linguistiques des autres langues étudiées par les élèves.

« Circuler », cela renvoie à *circulari*, mais aussi à *circulus* et à *circum*. C'est l'idée de décrire un mouvement circulaire qui revient à son point de départ, avec une vision enrichie, avec des points de comparaison, c'est aller, et venir, c'est faire des liens. Mais plus encore que de « circuler dans », il s'agit de circuler « entre », *inter*, dans cet espace entre les langues qui est l'espace de leurs ressemblances, de leur unité, cet espace qui permet de prendre la mesure de leur proximité, mais aussi de leurs écarts. Habituer l'élève à circuler entre les langues de l'Antiquité, mais aussi des langues de l'Antiquité aux langues contemporaines, et entre les langues contemporaines (sur les traces de leur origine commune), c'est l'inciter à adopter un regard réflexif, distancié, critique sur la langue ; c'est lui permettre de se forger une conscience linguistique, c'est donner du sens par la comparaison des structures, des évolutions, et ainsi faciliter l'apprentissage et le rendre attractif.

## Introduction

Les Romains nommaient leur langue *Latina lingua* ou *Romana lingua*. L'expression *Latina lingua* renvoie à l'origine de cette langue, au Latium, et à l'essor de ce dialecte italoque. Ainsi Varron nomme son essai sur la langue, premier ouvrage de réflexion grammaticale, *De lingua Latina*. L'expression *Romana lingua* n'est pas connotée exactement de la même façon. Elle renvoie au latin, langue de l'empire romain et pas seulement de la ville de Rome ou du Latium, elle est liée à l'histoire du peuple romain et de son expansion. Elle est employée par exemple par Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXXI, 3 : il raconte qu'après la mort de Cicéron, des sources bénéfiques aux yeux jaillirent près de sa villa. Un de ses affranchis s'émerveilla alors, et s'exclama en parlant de Cicéron « *Romanae vindex clarissime linguae* », « toi, défenseur le plus illustre de la langue romaine ». *Romana lingua* désigne donc bien la langue latine, mais en tant que langue de tout un peuple, de tout un empire conquis. Ce n'est qu'à partir du VIII<sup>e</sup> ou IX<sup>e</sup> siècle que la signification de cette expression change et qu'elle en vient à désigner le roman. On a glissé insensiblement du latin parlé au protoroman.

On désignera donc aujourd'hui par langues romanes les langues issues directement du latin (les principales sont l'espagnol, le français, l'italien, le portugais, le roumain). Ces langues présentent de grandes similitudes, même si elles se sont développées sur des sols différents,

et en intégrant des influences des dialectes locaux. Des rapprochements entre ces langues permettront de mettre en avant au-delà de ces différences d'évolutions, leur proximité tant lexicale que grammaticale. La pratique de l'intercompréhension des langues, c'est-à-dire la capacité à lire les autres langues romanes, à les comprendre par imprégnation, en s'appuyant sur les ressemblances ou l'origine latine, ou au moins leur comparaison fréquente à partir du latin, permettra de faciliter l'acquisition du vocabulaire et l'apprentissage de ces langues contemporaines.

Les autres langues d'Europe occidentale, mais aussi les langues indo-iraniennes, sont issues d'une même langue initiale reconstruite par la comparaison, l'indo-européen. À partir de cette langue initiale, elles ont évolué et subi des modifications successives, mais il reste un fonds primitif commun (et, pour le vocabulaire, des radicaux communs) qui autorise là encore les comparaisons.

Le latin et le grec par exemple, qui de plus ont coexisté, présentent des similitudes dans leur morphologie et leur syntaxe. Il est donc possible de les apprendre en parallèle ou au moins de multiplier les comparaisons, comme le Programme de l'enseignement de complément de langues et cultures de l'Antiquité y invite. Comme ces deux langues sont aussi à l'origine de la majeure partie de notre vocabulaire, il sera intéressant de mener le travail sur le lexique en s'appuyant autant que possible sur les deux racines, grecque et latine.

Les langues germaniques (mais aussi le russe, langue du groupe slave) sont également des langues indo-européennes et de nombreux points de comparaison sont possibles entre leur syntaxe, leur morphologie, et celles du latin et du grec. D'autre part l'anglais, et l'allemand dans une moindre mesure, ont emprunté des mots aux langues de l'Antiquité et au latin en particulier.

Enfin, il est possible d'établir des parallèles entre les langues latine et grecque et des langues appartenant à un groupe différent, non indo-européen, par exemple les langues sémitiques.

#### BIBLIOGRAPHIE

##### Indo-européen

A. Martinet, *Des steppes aux océans. L'indo-européen et les «Indo-Européens»*, Paris, Payot Rivages, 1994, 274 p.

B. Sergent, *Les Indo-Européens. Histoire, langues, mythes*, Paris, Payot Rivages, 2005, 606 p.

##### Latin

G. Serbat, *Les structures du latin : le système de la langue classique, son évolution jusqu'aux langues romanes*, Paris, Picard, 1975, 215 p.

J. Dangel, *Histoire de la langue latine*, Paris, Presses universitaires de France, 1995, 128 p. (« Que sais-je ? » 1281).

M. Banniard, *Du latin aux langues romanes*, Paris, Nathan/Armand Colin, 2008, 127 p.

##### Grec

A. Meillet, O. Masson (coll.), *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*, Paris, Klincksieck, 2004, 344 p.

J. Humbert, *Histoire de la langue grecque*, Paris, Presses universitaires de France, 1972, 128 p. (« Que sais-je ? » 1483).

J. de Romilly, Article « langue », in *Dictionnaire de la Grèce antique*, Paris, Albin Michel / Encyclopaedia universalis, 2000, pp.767-772.

## L'alphabet

L'alphabet grec est issu, comme le montre la comparaison entre les lettres phéniciennes et les lettres grecques archaïques, de l'alphabet phénicien et des alphabets qui en sont issus (comme l'araméen ancien). Par exemple le A, qui a simplement été retourné, vient d'une lettre issue d'un pictogramme représentant une tête de taureau. D'ailleurs son nom grec, alpha, renvoie à l'aleph, qui dans les langues sémitiques signifie « taureau ».

En retour, les Grecs ont ajouté une nouvelle dimension à l'écriture alphabétique : ils ont repris des lettres phéniciennes qui n'étaient pas nécessaires pour transcrire les dialectes grecs et les ont utilisées pour noter les voyelles. Cette innovation se répandit (on la retrouve par exemple en syriaque).

L'alphabet grec se répandit, et s'adapta à d'autres dialectes. Au VIII<sup>e</sup> siècle environ, il est adopté par les Étrusques. Plus tardivement, le grec aura d'autres dérivés, comme l'alphabet cyrillique.

L'alphabet latin dérive indirectement de l'alphabet grec, via les Étrusques.

On peut donc comparer les deux alphabets et s'appuyer sur cette comparaison pour faciliter l'apprentissage de l'alphabet grec. On peut aussi expliquer d'apparents ajouts : ainsi la lettre F vient du digamma grec, qui marquait une aspiration.

### BIBLIOGRAPHIE

M. Cohen, *La Grande invention de l'écriture et son évolution*, Paris, Imprimerie Nationale / Klincksieck, 1958, 470 p. (vol. I. Texte).

E. Puech, « *Origine de l'alphabet* », *Revue biblique*, 93, 1986, pp. 161-213.

L. Bonfante et al. *La naissance des écritures. Du cunéiforme à l'alphabet*, Paris, Seuil, 1994, 507 p.

R. Viers (dir.), *Des signes pictographiques à l'alphabet : la communication écrite en Méditerranée : actes du colloque, 14 et 15 mai 1996*, Paris-Nice, Karthala / Association alphabets, 2000, 376 p.

R. Viers (dir.), *Langues et écritures de la Méditerranée : actes du forum des 9, 10 et 11 mars 2001*, Paris-Nice, Karthala / Association alphabets, 2007, 414 p.

R. Viers (dir.), *Les premières cités et la naissance de l'écriture : actes du colloque du 26 septembre 2009*, Arles-Nice, Actes Sud / Association alphabets, 2011, 205 p.

### SITOGRAFIE

« [L'aventure des écritures](#) » sur le site de la Bibliothèque nationale de France

### Corpus de textes possibles pour des lectures cursives ou analytiques

Le professeur pourra faire lire à ses élèves le *Carmen 84* de Catulle et des passages de *L'institution oratoire* de Quintilien pour faire comprendre l'influence de la langue grecque sur la langue latine : lettres grecques réintroduites tardivement dans l'alphabet latin (comme le Z), et surtout phénomène de l'aspiration.

L'engouement des lettrés pour la culture grecque (Cicéron évoque déjà le cercle des Scipions) va en effet susciter des effets de mode : ainsi Catulle dit qu'Arrius prononce le latin de manière ridicule et ajoute des « h » initiaux pour se donner un air grec et cultivé. Il prononce *commoda* comme si le mot commençait par un x, *insidias* comme s'il y avait un esprit rude au début du mot.

*Chommoda dicebat, si quando commoda vellet  
Dicere, et insidias Arrius hinsidias,  
Et tum mirifice sperabat se esse locutum,  
Cum quantum poterat dixerat hinsidias.  
Credo, sic mater, sic liber avunculus ejus,  
Sic maternus avus dixerat atque avia.  
Hoc misso in Syriam requierant omnibus aures ;  
Audibant eadem haec leniter et leviter,  
Nec sibi postilla metuaebant talia verba,  
Cum subito affertur nuntius horribilis,  
Ionios fluctus, postquam illuc Arrius isset,  
Iam non Ionios esse, sed Hionios.*

« Havantages », disait Arrius, quand il voulait dire « avantages », et « hembûches », au lieu d'« embûches » ; il se figurait avoir parlé merveilleusement, quand il avait dit de toute force « hembûches ». Ainsi disaient, je crois, sa mère et l'affranchi, frère de sa mère, son aïeul et son aïeule maternels. Quand il fut envoyé en Syrie, ce fut le repos pour toutes les oreilles ; elles entendaient ces mêmes mots sous leur forme douce et légère et n'en redoutaient plus d'autres pour l'avenir, quand tout à coup arrive une nouvelle horrible : la mer Ionienne, depuis qu'Arrius était allé là-bas, ne s'appelait plus Ionienne, mais Hionienne.

Catulle, *Carmen 84*, traduction Georges Lafaye, Les Belles Lettres, 1932

Quintilien quant à lui rapporte que lors d'un procès un témoin, paysan, ne comprenait pas le nom « Amphion » prononcé avec l'aspiration. Le décalage entre le parler populaire et le parler de l'aristocratie romaine est donc accentué par la prononciation « à la grecque ».

*Prudenter enim qui, cum interrogasset rusticum testem an Amphionem nosset, negante eo detraxit adspirationem breviavitque secundam eius nominis syllabam, et ille eum sic optime norat. Huius modi casus efficient ut aliquando dicatur aliter quam scribitur, cum dicere quo modo scribendum est non licet.*

On demandait à un paysan, appelé en témoignage, s'il connaissait Amphion. Sur sa réponse négative, l'avocat, en homme éclairé, lui ayant prononcé de nouveau ce nom, sans aspiration, et en faisant la seconde finale brève, le paysan déclara le connaître parfaitement. Voilà de ces cas où l'on doit parler autrement qu'on écrit, parce qu'on ne serait pas entendu, en prononçant correctement.

Quintilien, *De institutione oratoria*, XII, 10, 57, traduction de M. Nisard, Paris, 842.

Il est possible de citer un autre passage de Quintilien, *De institutione oratoria*, XII, 10, 28, dans lequel il évoque la douceur et le charme de la lettre grecque ζ, son que la langue latine ne peut rendre autrement qu'en l'empruntant ainsi.

En prolongement, on peut également faire lire la *Satire* III, vers 58 sq., dans laquelle Juvénal déplore « une Rome grecque », et écrit que « L'Oronte se dégorge dans le Tibre », charriant, entre autres « la langue ».

Cela pourra permettre une réflexion plus générale sur l'influence des langues des provinces conquises sur le parler latin, à l'origine des différentes langues issues du latin.

## Des langues à flexion

### Le principe de langue à flexion

L'indo-européen, tel qu'on a pu le reconstituer, possédait huit cas : le nominatif, le vocatif, l'accusatif, le génitif, le datif, l'ablatif, l'instrumental et le locatif. Les langues qui en sont issues ont conservé un système casuel, mais présentent parfois des cas moins nombreux, certains cas ayant été absorbés par d'autres :

- le sanskrit, langue ancienne de l'Inde, langue archaïque et sûrement l'une des plus proches de l'indo-européen, a conservé ces huit cas primitifs ;
- le latin connaît six cas « principaux », le locatif subsistant pour certains noms (ses valeurs ayant été partout ailleurs assumées par l'ablatif) et l'instrumental ayant été absorbé par l'ablatif ;
- le grec connaît cinq cas : les emplois de l'ablatif ont été absorbés par le génitif et le datif.

Certaines langues vivantes issues de l'indo-européen sont encore des langues à flexion. Par exemple, dans le groupe des langues slaves, le russe possède six cas : le nominatif, le vocatif, l'accusatif, le génitif, le datif, l'instrumental et le prépositionnel / locatif. Dans les langues germaniques, l'allemand conserve le nominatif, l'accusatif, le datif et le génitif. Le roumain a conservé les cas du latin, à l'exception de l'ablatif. Le grec moderne possède nominatif, accusatif, vocatif, et génitif.

Le sanskrit, le grec, et des langues slaves comme le slovène, ont des formes de duel.

Dans les langues qui ont progressivement abandonné le système casuel et ne sont donc plus des langues à flexion, des vestiges de déclinaison subsistent.

- En français

L'abandon du système casuel s'est fait progressivement. L'ancien français utilisait encore deux cas, le cas sujet et le cas régime. Certains mots changeaient de forme (et non seulement de désinence) selon le cas, et cela a donné naissance en français contemporain à des doublets : copain / compagnon (compain était le cas sujet, compagnon le cas régime), sire / seigneur, gars / garçon, pâtre / pasteur...

Les pronoms personnels changent de forme selon leur fonction dans la proposition. « Je », « tu » sont les pronoms sujet, « me », « te » sont objet ; de la même façon, « il / elle » sont sujet, « le », « la », équivalents d'accusatif, et « lui » du datif.

Les pronoms relatifs se déclinent également, et cela peut aider à l'identification de leur fonction dans la relative. En effet « qui » est pronom sujet, « que » est pronom complément d'objet direct, « dont » complément du nom ou complément d'objet indirect...

- En espagnol et en italien

Le pronom personnel se décline également. En revanche le pronom relatif italien a une forme invariable sujet / COD, « che », et dans les autres emplois, utilise une forme composée (« il quale » ou bien « préposition + cui »). L'espagnol utilise le pronom « que » pour les emplois sujet ou COD, et des formes composées, mais il a aussi hérité du pronom relatif latin au génitif la forme « cuyo », « cuya », qui exprime la possession (« dont »).

- En anglais

Les déclinaisons existaient encore en vieil anglais et ont laissé des traces. Comme en français, ce sont les pronoms qui ont gardé la marque des cas : ainsi « he » est nominatif, « him » Accusatif (« him était à l'origine la forme du datif, la forme de l'accusatif était « hine », mais cette dernière a été absorbée), « his » au génitif.

Dans plusieurs de ces langues, la marque -s du pluriel est directement issue de la terminaison en -as/-os/-es de l'accusatif pluriel latin.

La grammaire générative considère que si les noms ne portent plus de désinences casuelles, ils sont cependant porteurs d'un cas « abstrait » – qui n'est plus visible, mais présent par la place par rapport au verbe. C'est ce cas abstrait que fait apparaître la substitution pronominale. Cette notion permet de rapprocher des systèmes en apparence éloignés, et de rendre plus familière la notion de cas.

Enfin on peut évoquer le fait que la langue turque connaît des déclinaisons (six cas), et que les langues sémitiques sont elles aussi des langues à déclinaison. Ainsi l'arabe littéral comprend trois cas, qu'on peut rapprocher du nominatif, accusatif et génitif. Il a également des formes de duel.

### Exemple d'activité pédagogique

On fera lire aux élèves des traductions d'un texte latin dans plusieurs langues, en particulier en allemand, en anglais, et dans au moins une langue romane autre que le français. On pourra s'intéresser aux groupes nominaux, pronoms (personnels et relatifs) et faire remarquer d'une part que l'allemand, langue contemporaine, est une langue à déclinaison, et d'autre part que dans les langues romanes et en anglais, des vestiges de déclinaisons subsistent, ce qui pourra être illustré par les tableaux suivants.

**Tableau 1 : comparaison de déclinaison du mot signifiant « père »**

	SANSKRIT	LATIN	GREC	ALLEMAND
	<i>pitār- (le père) m.</i>	<i>pater, patris, m.</i>	<i>πατήρ, πατρός, m.</i>	<i>der Vater</i>
<b>Singulier</b>				
<b>nominatif</b>	pitā	pater	ὁ πατήρ	der Vater
<b>Vocatif</b>	pitār	pater	πάτερ	
<b>Accusatif</b>	pitaram	patrem	τὸν πατέρα	den Vater
<b>génitif</b>	pitur	patris	τοῦ πατρός	des Vaters
<b>Datif</b>	pitre	patri	τῷ πατρί	dem Vater
<b>Ablatif</b>	pitur	patre		
<b>instrumental</b>	pitrā			
<b>Locatif</b>	pitari			

	SANSKRIT	LATIN	GREC	ALLEMAND
<b>Pluriel</b>				
<b>nominatif</b>	pitaras	patres	οί πατέρες	die Väter
<b>Vocatif</b>	pitaras	patres	πατέρες	
<b>Accusatif</b>	pitṛn	patres	τούς πατέρας	die Väter
<b>patres</b>		patrum	τῶν πατέρων	der Väter
<b>génitif</b>	pitṛṇām	patribus	τοῖς πατέρασι	den Vätern
<b>patrum</b>		patribus		
<b>Datif</b>	pitṛbhyas			
<b>Ablatif</b>	pitṛbhyas			
<b>instrumental</b>	pitṛbhis			
<b>Locatif</b>	pitṛṣu			

Ce tableau, observé avec les élèves, permettra d'illustrer l'idée de la persistance des déclinaisons des langues de l'Antiquité jusqu'aux langues contemporaines et la réduction du nombre des cas. Il présente également des mots issus de la racine indo-européenne du mot « père ».

### Tableau 2 : les vestiges de déclinaisons dans les langues contemporaines - le pronom personnel

En latin et en grec, le pronom personnel ne s'emploie dans sa forme sujet que si l'on veut insister (on traduira alors par « c'est moi qui... »). En italien et en espagnol, son emploi est resté facultatif et sert à mettre en valeur le pronom.

En grec, le pronom a une forme faible, enclitique, et une forme pleine, accentuée, qui peut s'utiliser en tête de phrase ou pour insister. Le français, l'italien ont conservé ainsi une forme faible et une forme tonique.

En latin, il n'y a pas de pronom personnel de la 3<sup>e</sup> personne (il n'y a que le pronom réfléchi, sinon, ce sont les démonstratifs qui sont employés), ce qui explique que les langues romanes aient emprunté leur pronom personnel de la 3<sup>e</sup> personne aux démonstratifs latins.

En français, on distingue des formes conjointes et des formes disjointes. Les formes conjointes sont antéposées aux verbes ; elles prennent une forme différente selon qu'elles sont sujet, complément direct, ou complément indirect. Les formes disjointes s'emploient en position détachée, dans les constructions présentatives avec « c'est... », en emploi isolé, ou après préposition.

Sujet	FORMES CONJOINTES		FORMES DISJOINTES
	complément direct	complément indirect	
je	Me	me	moi
tu	Te	te	toi
il, elle	le, la	lui, y, en	lui, elle
nous	Nous	nous	nous
vous	Vous	vous	vous
ils, elles	Les	leur, y, en	eux, elles

En italien, le pronom personnel a une forme différente selon s'il est sujet, complément direct ou indirect. Les pronoms compléments directs et indirects ont une forme faible, employée devant le verbe et une forme tonique, qui s'utilise après le verbe pour mettre en valeur le complément. Pour le pronom complément indirect, la forme forte est introduite par la préposition « a ».

PRONOM SUJET	COMPLÉMENT DIRECT		COMPLÉMENT INDIRECT	
	forme faible	forme tonique	forme faible	forme tonique
Io	Mi	me	mi	a me
Tu	Ti	te	ti	a te
lui, lei egli, ella (formes littéraires)	lo, la	lui, lei (animé) esso, essa (inanimé)	gli, le	a lui, a lei
noi	Ci	noi	ci	a noi
voi	Vi	voi	vi	a voi
loro	li, le	loro, essi, esse	gli	a loro

En espagnol, le pronom adopte une forme différente selon s'il est sujet, complément direct ou indirect ; il a également une forme spécifique lorsqu'il suit une préposition.

PRONOM SUJET	COMPLÉMENT DIRECT	COMPLÉMENT INDIRECT	APRÈS PRÉPOSITION
Yo	Me	me	mi
Tú	Te	te	ti
él, ella	la, le	le	él, ella
nosotros, nosotras	Nos	nos	nosotros, nosotras
vosotros, vosotras	Os	os	vosotros, vosotras
ellos, ellas	los, les	les	ellos, ellas

## Les cas : syntaxe

### L'ablatif absolu, le génitif absolu et la proposition participiale

L'ablatif et le génitif absolus doivent ce qualificatif au fait qu'ils n'ont pas de lien formel avec le reste de la phrase : sauf cas exceptionnels, ils ne reprennent aucun mot de la proposition dite principale et ne sont pas dépendants de son verbe.

L'ablatif absolu est composé d'un nom, groupe nominal, pronom à l'ablatif et d'un verbe au participe, à l'ablatif également. Il peut aussi être composé d'un nom et d'un attribut à l'ablatif, avec le participe de *sum* sous-entendu. L'ablatif absolu peut revêtir les nuances de cause, de temps, de manière.

Le génitif absolu grec est l'équivalent de cette tournure. Le génitif indique une circonstance de temps ou de cause. Le grec présente cependant une plus grande souplesse que le latin : il arrive que le sujet du participe soit repris dans le reste de la phrase.

Cette tournure a donné naissance à la proposition participiale en français, comme dans l'exemple suivant : « Le père mort, les fils vous retournent le champ » (La Fontaine, *Fables*, V, 9, « Le laboureur et ses enfants », 1668). Comme dans la tournure latine, la proposition participiale française est détachée dans la phrase, son sujet n'a pas d'autre fonction, et elle présente des nuances circonstancielles, ici de temps et/ou de cause.



On pourra proposer aux élèves de traduire des expressions simples :

- Après la destruction de la ville, l'ennemi se rendit.
- Sous le règne de Saturne, c'était l'âge d'or.

Les élèves écriront d'abord une participiale en français, avec une attention portée sur le temps du participe, puis l'ablatif absolu correspondant :

- Après la destruction de la ville → la ville ayant été détruite → *Urbe deleta, hostes se dediderunt.*
- Sous le règne de Saturne → Saturne régnant → *Saturno deo regnante, fuit aurea aetas.*

On s'interrogera sur la valeur de l'ablatif absolu. Avec les hellénistes, on pourra ajouter une traduction par un génitif absolu.

### Le génitif saxon / le cas possessif

Le génitif saxon en allemand, le cas possessif en anglais, permettent d'exprimer la possession. Le cas génitif est dans ces deux cas marqué par l'ajout d'un « s » au nom du possesseur.

Ex. : Tom's sister : la sœur de Tom ; Huberts Schwester : la sœur d'Hubert.

### L'accusatif directionnel

En latin, la préposition *in* est suivie de l'accusatif si l'on exprime la direction dans laquelle on va, de l'ablatif s'il s'agit du lieu où l'on est. En allemand, les prépositions « in », « auf », « über », « zwischen »... régissent l'accusatif ou le datif pour les mêmes raisons.

### Les adverbes en -ment, issus de l'ablatif de manière latin

Ils sont issus d'une tournure latine : le mot *mens, mentis*, f, désignant l'intelligence, l'esprit, l'état d'esprit, à l'ablatif de manière – *mente* –, accompagné d'un adjectif qualificatif. Cette tournure, quoique peu fréquente, existe déjà en latin classique. Ainsi *clara mente* donne-t-il « clairement ».

### La disparition du système casuel et la généralisation de l'emploi des prépositions

D'une part, la distinction entre les cas n'était pas toujours évidente : la terminaison en –a par exemple pouvait renvoyer au nominatif singulier féminin, au vocatif, à l'ablatif, ou au neutre pluriel. Cette difficulté à distinguer est encore plus grande dans la langue orale. Le système casuel va donc se réduire progressivement, par assimilation successive de certains cas (le datif et le génitif fusionnent, puis le nouveau cas fusionne lui-même avec l'ablatif, pour aboutir au cas régime indirect).

D'autre part, dès le latin classique, on renforce parfois l'emploi de certains cas avec une préposition. Par exemple, on renforce l'emploi de l'ablatif instrumental avec la préposition *de*. Il s'agit à la période classique d'un effet de style, d'insistance. Mais cet usage va se généraliser. Le cas devient donc inutile puisqu'il est subordonné à la préposition, et il finit par être abandonné.

De nombreuses prépositions sont créées, souvent pour renforcer celles qui existent : ainsi on renforce *ante* par *ab*, ce qui donne *ab-ante*, « avant » ; *de* renforce *ex* et donne *de-ex*, « dès ».

### Exemple d'activité pédagogique

Dans le cadre d'une séquence sur les empereurs romains, ou sur la famille et les étapes de la vie, on peut proposer l'extrait suivant de Tacite :

*Interim, anni principio, Drusus, ex germanici liberis, togam virilem sumpsit quaeque fratri ejus Neroni decreverat senatus repetita.*

Ce fut au commencement de cette année que Drusus, un des enfants de Germanicus, prit la robe virile. Tous les décrets rendus en l'honneur de son frère Néron furent renouvelés pour lui. Tacite, *Annales*, IV, 4, trad. Henri Bornecque, Paris, Garnier-Flammarion, 1965.

À partir de la traduction d'Henri Bornecque, les élèves pourront réaliser une traduction juxta linéaire, littérale. Le professeur vérifiera que les élèves ont repéré et analysé la proposition relative et identifié les différents génitifs.

Il pourra ensuite proposer aux élèves de comparer la traduction d'Henri Bornecque avec les deux traductions anglaises qui suivent. Il demandera en particulier de repérer comment sont traduits les génitifs et la relative. On analysera aussi la traduction de l'ablatif *principio* et de la préposition *ex*. Les élèves pourront remarquer que l'anglais peut utiliser deux tournures, la préposition « of » ou le cas possessif, marqué par « 's », pour traduire le génitif. Selon le niveau de classe, on pourra comparer les effets rendus par les deux traductions anglaises et montrer comme l'usage du cas possessif par David C.A. Schotter traduit bien la vivacité du style de Tacite. On lui opposera le côté plus lourd de la traduction avec la proposition « of ».

Meanwhile, at year's beginning, one of Germanicus' children, Drusus, donned manhood's toga. The senate's decisions about his brother Nero were duplicated.

Tacite, *Annales*, IV, 4, trad. David C. A. Schotter, Aris and Philips Classical texts, 1989.

Meanwhile, at the beginning of this year, Drusus, one of the children of Germanicus, assumed the dress of manhood, with a repetition of the honours decreed by the Senate to his brother Nero.

Tacite, *Annales*, IV, 4, traduction John Jackson, Classical Loeb Library, 1937.

## Du latin au français : des différences radicales ?

Au début de l'apprentissage du latin, la comparaison des textes latins et français montre la concision relative du latin, et l'absence généralement dans cette langue d'articles et de pronoms personnels.

Cette différence permet d'attirer l'attention des élèves sur l'évolution de la langue, les transformations qu'elle a subies. Si le latin n'emploie pas d'article devant le nom par exemple, l'article n'en est pas pour autant une invention *ab nihilo*.

### Les déterminants

L'article défini français apparaît tardivement (entre le VIII<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle). Il est issu des anciens démonstratifs latins. Le sens des démonstratifs latins classiques s'est affaibli, concurrencé par des formes renforcées. Mais quand ces formes de démonstratifs sont devenues d'emploi courant et ont remplacé les démonstratifs classiques dans ce rôle, ces derniers ont perdu leur valeur, et ont généré les articles définis.

Le latin a quatre démonstratifs : *is, ea, id* (anaphorique qui disparaît assez vite de la langue parlée), *hic, haec, hoc* (qui est assez vite abandonné à l'époque tardive) ; *iste, ista, istud* et *ille, illa, illud*. Les trois derniers, mais surtout *ille* et *iste*, sont sémantiquement chargés de valeurs complexes (éloignement/proximité, nuances péjoratives/laudatives).

*Ille, illa, illud* devant le nom est une forme forte qui s'oppose nettement à l'absence de déterminant, mais il va perdre ce caractère et donner l'article défini (le, la, les).

En tant que démonstratif, il va être supplanté par une forme composée, renforcée, *ecce + ille, illa, illud*, qui donnera quant à elle naissance à notre démonstratif : celui, celle. La forme renforcée *ecce + iste, ista, istud* donnera le démonstratif ce, cet, cette.

### Le pronom personnel de la 3<sup>e</sup> personne

Il est issu également de *ille, illa, illud*.

C'est la syllabe finale du démonstratif *ille* au nominatif qui a donné naissance à l'article défini. Peut-être pour éviter les confusions entre l'article et le pronom, c'est la partie initiale qui a donné naissance au pronom personnel sujet. Le pronom personnel au cas régime direct est issu de la finale de la forme accusative, et le pronom personnel au cas régime indirect de la forme génitif / datif : lui / *illui < illius / illi* ; leur : *illorum*.

L'observation de phrases françaises utilisant un pronom conjoint employé comme complément d'objet indirect permettra de voir que la survie des déclinaisons dans les pronoms conjoints peut rendre inutile l'emploi d'une préposition. On dira donc « je lui donne une lettre » et non « je donne une lettre à lui ». En effet le pronom « lui » est une forme synthétique du pronom complément introduit par la préposition « à ».

### Le déterminant possessif

Il est issu des adjectifs possessifs latins. Mais on peut remarquer que la forme au pluriel du possessif de la 3<sup>e</sup> personne vient elle aussi de *illorum*, qui était en général antéposé. Comprendre la parenté entre le génitif du démonstratif latin et le déterminant possessif français pourra rendre plus évidente la traduction possible de l'un par l'autre : *illorum* traduit non par « de ceux-ci », mais par « leur ».

### L'article indéfini

Né tardivement également, il est issu de l'adjectif numéral *unum*, qui de « un seul », s'affaiblit et en vient à signifier « un certain ».

## Le verbe

### Généralités

En grec le temps exprime deux notions : le moment où l'action se situe (passé, présent ou futur) et l'aspect selon lequel l'action se présente. Le grec distingue trois aspects qui correspondent aux trois radicaux verbaux possibles. Le radical de l'aoriste s'emploie pour une action pure, sans notion de durée. Le thème du présent s'emploie pour exprimer une action en train de se dérouler, envisagée dans son déroulement. Le thème du parfait s'emploie pour exprimer l'état qui résulte de l'action achevée. Le futur exprime quant à lui l'action dans l'avenir, avec parfois, en raison de ses origines, une nuance désidérative.

En latin, les temps se divisent entre temps du perfectum (accompli) et temps de l'imperfectum (inaccompli).

Ces distinctions, et la comparaison des différents temps, peut permettre de faire comprendre aux élèves la notion de « valeurs des temps ». Grâce à l'histoire de leur origine et leur nuance aspectuelle, on explique par exemple pourquoi les temps composés ont toujours une valeur d'antériorité, d'accompli. L'étymologie du mot imparfait permettra d'en comprendre et mémoriser l'emploi.

On pourra également rapprocher certains emplois particuliers des temps : le présent historique latin sera par exemple comparé au présent de narration français, l'aoriste gnomique du présent de vérité générale.

Retrouvez Éduscol sur



## Morphologie

### Des formes héritées du latin

#### Le présent

Le présent français est issu, par une évolution phonétique régulière, du présent latin. On pourra comparer certaines désinences (le -s de la 2<sup>e</sup> personne, le -t de la 3<sup>e</sup> personne, conservé pour les verbes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> groupes...). Il est intéressant de rapprocher la conjugaison du verbe être de celle de *sum, es, esse* :

sum	je suis
es	tu es
est	il est
sumus	nous sommes
estis	vous êtes
sunt	ils sont

#### L'imparfait

L'imparfait français est issu de l'imparfait latin, mais des transformations phonétiques complexes le rendent peu reconnaissable. On peut en revanche rapprocher la morphologie de l'imparfait latin avec celle de l'imparfait espagnol. La conjugaison des verbes irréguliers espagnols s'explique directement par la comparaison avec le latin.

VERBE RÉGULIER : CHANTER		VERBE IRRÉGULIER : ÊTRE		VERBE IRRÉGULIER : ALLER	
canto, as, are	cantar	sum, es, esse	ser	eo, is, ire	ir
cantabam	cantaba	eram	era	ibam	iba
cantabas	cantabas	eras	eras	ibas	ibas
cantabat	cantaba	erat	era	ibat	iba
cantabamus	cantabamos	eramus	eramos	ibamus	ibamos
cantabatis	cantabais	eratis	eratis	ibatis	ibais
cantabant	cantaban	erant	eran	ibant	iban

#### Le passé simple

Le passé simple français est issu du parfait latin.

Mais du latin parlé classique au latin tardif, la langue a évolué : en particulier, l'accent (qui était lié à la hauteur, qui était « musical ») devient un accent tonique, fort, et cela a eu des incidences sur l'évolution phonétique des mots. C'est cette évolution qui explique la morphologie complexe du passé simple.

Ex. Dans les verbes en -are l'accent a été placé sur le -a, qui est donc devenu le morphème marqueur du temps. Il a à ce titre été protégé lors de l'évolution phonétique du mot.

*cantavi* -> *cantái* -> *chantai*

*cantavit* -> *cantáwt* -> *cantá* -> *chantat* -> *chanta*

*cantavistis* -> *cantástes* -> *chantastes*

## Formes « inventées »

### Le futur

Le futur simple français ne vient pas de la forme de futur du latin classique, qui a disparu. Le latin classique avait deux séries de futurs : l'une était fondée sur l'opposition vocalique a/e comme le subjonctif, l'autre sur le suffixe -b-, comme à l'imparfait. C'est que le futur est un temps tardivement apparu, qui a été souvent créé à partir de formes de subjonctif, par exemple.

Dès l'époque classique ces formes coexistent avec une forme insistante *habeo* + infinitif. Ainsi, Cicéron écrit « *de re publica nihil habeo ad te scribere* », « Je n'ai rien à t'écrire au sujet des affaires politiques » (*Ad Familiares*, 1, 5, 3) et « *habeo polliceri* », « j'ai à promettre, je peux promettre » (*Ad Atticum*, 2, 22, 6). Cette tournure va se généraliser et l'ordre infinitif + *habeo* va s'imposer en latin tardif. C'est la fusion de ces éléments qui va donner naissance à notre futur. Le morphème marquant le futur devient le -r, extrait du radical de l'infinitif !

ex : *cantare habeo* -> *chantarayyo* -> *chanterai*

### Le passé composé

La tournure périphrastique *habeo* + participe parfait passif existe en latin classique, mais le participe y est attribut du complément à l'accusatif.

ex. *habeo litteras scriptas*

Cette tournure coexiste avec le parfait sans le remplacer, et en vient à exprimer systématiquement le passé résultatif, qui s'explique par cette fonction initiale du participe, attribut du COD. C'est très tardivement que l'ordre se fixe en *habeo* + participe parfait passif + COD.

### Le conditionnel

Le conditionnel n'existe pas en latin. L'irréel est exprimé par le subjonctif. Mais en latin tardif se développe la tournure périphrastique infinitif + *habeo* à l'imparfait. Elle sert d'abord à exprimer un futur dans le passé, puis une absence d'accomplissement, une action qui aurait dû mais n'a pas abouti. Les éléments de cette structure vont fusionner et elle va donner les formes de conditionnel (*cantare habebat* -> *cantareat* -> *chantereiet* -> *chanterait*). Il est souvent dit que le conditionnel présent est formé du radical du futur et des terminaisons de l'imparfait. En fait, il adopte le même morphème que le futur (le -r du radical de l'infinitif) et, en effet, les terminaisons de l'imparfait.

## Exemple d'activité pédagogique

La périphrase *habere* + participe parfait passif à l'origine du passé composé.

*Ariovistus ad postulata Caesaris pauca respondit, de suis virtutibus multa praedicavit : transisse Rhenum sese non sua sponte, sed rogatum et accessitum a Gallis ; (...) sedes habere in Gallia ab ipsis concessas, obsides ipsorum voluntate datos; stipendium capere jure belli, quod uictores uictis imponere consuerint. Non sese Gallis sed Gallos sibi bellum intulisse (...) Se prius in Galliam venisse quam populum Romanum. Numquam ante hoc tempus exercitum populi Romani Galliae provinciae finibus egressum. Quid sibi vellet ? Cur in suas possessiones veniret ? Provinciam suam hanc esse Galliam, sicut illam nostram. (...) Debere se suspicari simulata Caesarem amicitia, quod exercitum in Gallia habeat, sui opprimendi causa habere. Qui nisi decedat atque exercitum deducat ex his regionibus, sese illum non pro amico sed pro hoste habiturum. Quod si eum interfecerit, multis sese nobilibus principibusque populi Romani gratum esse facturum (id se ab ipsis per eorum nuntios compertum habere), quorum omnium gratiam atque amicitiam ejus morte redimere posset.*

Arioviste répondit peu de choses aux demandes de César, et parla beaucoup de son mérite personnel. « Il n'avait point passé le Rhin de son propre mouvement, mais à la prière et à la sollicitation des Gaulois. Les établissements qu'il possédait dans la Gaule lui avaient été concédés par les Gaulois eux-mêmes ; ils avaient donné volontairement des otages ; il levait par le droit de la guerre les contributions que les vainqueurs ont coutume d'imposer aux vaincus ; les Gaulois avaient commencé les hostilités bien loin que ce fût lui. (...) Il était entré en Gaule avant les Romains ; jamais, avant ce temps, une armée romaine n'avait dépassé les limites de la province. Que lui voulait-on ? Pourquoi venait-on sur ses terres ? Cette partie de la Gaule était sa province, comme celle-là était la nôtre. (...) Il avait lieu de soupçonner que, sous des semblants d'amitié, César destinait à sa ruine l'armée qu'il avait dans la Gaule.

S'il ne s'éloignait pas et ne faisait pas retirer ses troupes, il le tiendrait non pour ami mais pour ennemi. En le faisant périr, il remplirait les vœux de beaucoup de nobles et des principaux de Rome ; il le savait par leurs propres messagers ; et sa mort lui vaudrait leur reconnaissance et leur amitié. »

César, *Guerre des Gaules*, I, 44, traduction M. Nisard, Paris, Didot, 1865

Ce texte de César présente deux emplois de participe parfait passif employés avec le verbe *habere*. On pourra demander aux élèves de retrouver le mot à mot des passages en gras à partir de la traduction. Pour le premier, cela permettra de mettre en évidence la valeur passive du participe latin (grâce à la traduction de Nisard, et à la présence du complément introduit par la préposition *ab*) et la valeur possessive marquée du verbe *habere*. On pourra donc faire comprendre que dans cette tournure latine, le verbe *habere* n'a absolument pas valeur d'auxiliaire, et que le participe ne forme pas une unité avec lui mais qu'il est attribut du COD. On pourra demander de traduire l'expression *habere sedes concessas* seule, sans le complément : on pourra alors noter une ambiguïté dans le sens : avoir des places concédées (par qui ?). On pourra comparer cela avec l'expression plus facile *habere litteras scriptas* ; là aussi, sans présence de complément, il y a un doute sur le sujet de *scriptas*. On pourra faire comprendre que pour que le verbe *habeo* soit auxiliaire, qu'il forme une unité avec le participe, il faut équivalence entre le sujet de l'auxiliaire et celui du participe. On pourra ensuite traduire littéralement avec les élèves la deuxième expression en gras, et la comparer avec la première. Les élèves seront tentés de traduire *habere compertum*, comme le fait Nisard d'ailleurs, par un seul verbe. On pourra observer que dans cet exemple, la valeur possessive de *habere* s'efface.

Enfin, on pourra éventuellement aborder la valeur résultative du présent *habere* dans ces périphrases latines. On expliquera le glissement de sens de « j'ai des lettres écrites par... », « j'ai des lettres écrites », à « j'ai écrit des lettres. » Cela peut aussi contribuer à faire comprendre pourquoi l'antéposition du COD maintient l'accord du participe en français moderne. En prolongement, on pourrait d'ailleurs proposer l'observation de l'hésitation de ce même accord au XVI<sup>e</sup> siècle dans le poème de Ronsard « Mignonne, allons voir si la rose / Qui ce matin avait **déclo**se / sa robe de pourpre au soleil ».

## Syntaxe

### La coordination

Une particule enclitique apparaissant sous la forme *-que* en latin (*Senatus Populusque Romanus* : le Sénat et le peuple romain), et *-τε* en grec caractérise la coordination de liaison dans la plupart des langues indo-européennes. Cette particule a été concurrencée par d'autres particules signifiant « aussi » (*et* latin, *kai* grec...) qui finissent par la remplacer.

### La proposition infinitive

En latin comme en grec, la proposition infinitive remplit la fonction objet : elle est complément d'objet direct du verbe de la proposition principale ; ainsi s'explique l'emploi de l'accusatif pour le sujet, fonctionnement qui déroutait toujours les élèves.

La proposition infinitive correspond à la proposition conjonctive complétive introduite par la conjonction « que » en français. Cette proposition a, le plus souvent, la fonction complément d'objet direct du verbe de la proposition principale. Les caractéristiques sont similaires en latin et en grec : absence de mot subordonnant, verbe à l'infinitif, sujet (parfois sous-entendu) à l'accusatif. Les verbes introducteurs appartiennent aux mêmes domaines (déclaration, opinion, connaissance...).

Retrouvez Éduscol sur



ex. Πάντες Ἕλληνές τε καὶ βάρβαροι νομίζουσιν εἶναι θεούς : Tous les Grecs et les barbares croient **que des dieux existent**. (Platon, *Lois*, 886, a)

*Scio vitam brevem esse* : Je sais **que la vie est brève**.

## Le lexique

### Découverte de l'indo-européen par le biais du lexique

Pour sensibiliser les élèves à la parenté entre les langues et leur origine commune, on pourra leur faire comparer les traductions d'un même texte latin dans plusieurs langues (langues romanes bien sûr, mais pas exclusivement), sans se limiter aux langues étudiées par les élèves, et leur faire repérer les ressemblances.

On pourra compléter cette approche par l'observation d'un arbre des langues, représentant les langues issues de l'indo-européen.

Suite à l'étude de l'arbre des langues, on demandera aux élèves de compléter des séries de mots à partir de leurs connaissances. Ils se rendront compte que l'évolution phonétique a entraîné de grandes divergences entre les langues indo-européennes mais qu'il leur reste un air de famille.

#### Exemple d'activité

Les élèves doivent trouver des mots anglais ou allemands pour compléter les séries suivantes :

- scribere : écrire (latin), escribir (espagnol), skrivan (breton)
- sol : soleil (latin), sole (italien)
- nox : nuit (latin), noche (espagnol), notte (italien)
- stella : étoile (latin), estrella (espagnol), constellation (français)
- mensis : mois (latin), mensuel (français), mes (espagnol), mese (italien)

Voici les réponses :

- schreiben (allemand)
- sun (anglais), Sonne (allemand)
- night (anglais), Nacht (allemand)
- star (anglais), Stern (allemand)
- month (anglais), Monat (allemand)

Après que les élèves auront été sensibilisés à la notion de source commune des langues indo-européennes, on leur demandera d'effectuer des recherches (par exemple sur [www.lexilogos.com](http://www.lexilogos.com)) par groupes de trois ou quatre autour d'un champ lexical donné (la famille, par exemple).

### Du latin et du grec aux langues contemporaines

On peut adopter déjà une démarche verticale, où l'on suivra l'évolution du mot latin au mot français par exemple (sans exclure les autres langues romanes apprises par les élèves) et les différentes formations possibles. On pourra ainsi travailler sur les doublets de formation populaire et savante, et sur les principales lois régulières d'évolution phonétique. On verra ainsi comment *causa* a donné cause et chose, comment *mutare* a donné muer et muter.

En anglais et en allemand, il existe de nombreux doublets entre un mot d'origine latine et un mot d'origine germanique. Ainsi en anglais *liberty* côtoie-t-il *freedom*.

Ensuite, on peut également adopter une démarche plus horizontale : on comparera ainsi les langues entre elles. Or, par suite de la régularité des transformations phonétiques progressives du latin à chacune des langues romanes, il est possible de passer d'une langue contemporaine à l'autre selon des règles de correspondances.

**Exemple** : le suffixe *-tas* en latin a donné *-té* en français, *-tà* en italien, *-dad* en espagnol, *-tät* (avec son correspondant *-heit*) en allemand.

LATIN	FRANÇAIS	ITALIEN	ESPAGNOL	ANGLAIS	ALLEMAND
Unitas	unité	unità	unidad	unity	unität / einheit

La connaissance de ces règles permet de développer la compréhension passive du vocabulaire mais aussi sa connaissance active car il rend vite capable de déduire des mots. Par exemple, de *identitas*, identité, on déduira *identity*, *identità*, *identidad*.

#### Quelques autres exemples :

LATIN	FRANÇAIS	ITALIEN	ESPAGNOL	ANGLAIS	ALLEMAND
instituere	instituer	istituire	instiuir	institute	instituiere
desperato	désespéré	disperato	desesperado	desperate	desperat
odioso	odieux	odioso	odioso	odious	odiös
objectus	objet	oggetto	objeto	object	objekt

Les langues germaniques (anglais, allemand) ont souvent procédé par calque des modèles grec et latin. On peut donc comparer la formation des mots français, anglais, italien issus du latin, et les mots anglais et allemand dont la formation est calquée sur eux, même s'ils sont d'origine germanique. Ainsi *falsehood* et *Falschheit* sont formés par analogie avec *falsitatem*, signifiant fausseté (ils emploient un suffixe de sens équivalent au suffixe latin, après un adjectif).

Pour faciliter l'acquisition du vocabulaire, on pourra rapprocher les mots appartenant à une même famille, dérivés d'un même radical.

On pourra aussi comparer des familles de mots formées de la même façon. On mettra par exemple en parallèle *to include*, *to conclude*, *to exclude*, avec *inclure*, *conclure*, *exclure*, et *excludere*, *includere*, *concludere*.

La langue grecque et la langue allemande usent de nombreux préfixes et de nombreuses particules. Il sera intéressant d'en comparer l'emploi et de les rapprocher.